

NIVALIS de qualité technique
Organismes vivants de qualité technique
FONGICIDE en GRANULÉS

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

N° D'HOMOLOGATION 29839 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : *Typhula phacorrhiza*, souche 94671.....4 %

Contient 400 000 unités formatrices de colonies (UFC) par kilogramme.
(Un granulé du produit équivaut à une UFC.)

ATTENTION
SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET :

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10 Craig St.
Brantford, ON
Canada N3R 7J1
519-757-0077

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement dans la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Précautions à prendre par l'opérateur :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond, puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation de ce produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, puis se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y en a pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Lors de la manipulation du produit et pendant le nettoyage ou les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures fermées et un appareil respiratoire/masque approuvé par la MSHA ou le NIOSH et doté d'un filtre antipoussière ou antibrouillard portant le préfixe numérique TC-21 ou un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH et doté d'un filtre N-95, P-95, R-95 ou HE pour produits biologiques. Après la manipulation, bien se laver avec du savon et de l'eau. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver avant de les remettre. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou animaux. N'utiliser que selon les conseils sur l'étiquette. Lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets, ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ni les étangs.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant,

l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Garder dans son contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais et des autres pesticides jusqu'à 6 mois à 4 °C.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

FABRICANT :
SYLVAN INC.
198 NOLTE DRIVE
KITTANNING, PA 16201
ÉTATS-UNIS

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))